

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2012**

L'an deux mil douze, le lundi 23 juillet, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 juillet 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOUD, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, B. GUILLET, M. LAURINE et S. LAVILLE.

Absents excusés : Christian GOUIN qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD et Pierrick GENEAU.

Secrétaire de séance : Steve BLANCHARD

Le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

2012/07/01 - DÉCISION MODIFICATIVE 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour financer l'achat de tentes de réception les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
2188 - 57	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	
2111 - 60	Terrains nus	-5 000,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2012/07/02 - CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entrée en vigueur de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, ainsi que de la loi n° 2003-152 du 2 juillet 2003, relative à l'urbanisme et à l'habitat, ont modifié le régime juridique des documents d'urbanisme notamment en permettant aux communes de se doter d'une carte communale - document d'urbanisme permettant de préciser les modalités d'application des règles générales d'urbanisme.

Monsieur le Maire explicite la situation de la commune qui, soumise aux règles générales d'urbanisme, ne bénéficie que d'une constructibilité limitée réduite aux parties actuellement urbanisées. Des dérogations ponctuelles sont certes accordées mais nécessitent la mise en oeuvre

d'une procédure particulière et assez longue. Aujourd'hui de nouvelles possibilités sont offertes au travers de la carte communale qui a pour objet de préciser conjointement avec l'État les secteurs proches des constructions qui ont vocation à s'urbaniser, évitant ainsi les examens de dossier au cas par cas. En contrepartie, les exceptions ponctuelles au principe de constructibilité limitée ne sont plus possibles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le lancement d'une procédure d'élaboration de carte communale.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n° 2003-152 du 2 juillet 2003, relative à l'urbanisme et à l'habitat ;

Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-531 du 9 juin 2004 relatif aux documents d'urbanisme et modifiant le Code de l'Urbanisme ;

et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'établir une carte communale sur tout le territoire de la commune,
- charge Monsieur le Maire de lancer un appel d'offres auprès de 3 cabinets d'études en joignant le cahier des charges établi par les services de la DDTM,
- charge Monsieur le Maire, conformément à l'article L.121-7-al.1^{er} du Code de l'Urbanisme, de solliciter de l'État et du Conseil Général de la Charente-Maritime l'attribution d'une dotation financière destinée à compenser les dépenses entraînées par les frais matériels (et d'études) nécessaires à l'élaboration de la carte communale,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de l'élaboration de la carte communale.

2012/07/03 - DÉLIBÉRATION LOGICIEL « ACTES »

DÉMATÉRIALISATION DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - CONVENTION ACTES (AIDE AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ)

Monsieur le Maire présente le programme ACTES permettant aux collectivités territoriales de dématérialiser l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité. En effet, le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 permet aux collectivités territoriales qui le choisissent, d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité. La durée de validité de cette dernière est d'une année et pourra être reconduite d'année en année.

Monsieur le Maire propose de conclure avec Madame la Préfète de la Charente-Maritime une convention permettant la télétransmission des délibérations et des arrêtés.

À l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi qu'à prendre toute mesure utile, avec le Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, pour la mise en œuvre de ce dispositif à partir du 1er janvier 2013.

2012/07/04 - CONVENTION ÉCOLE INTERCOMMUNALE ST SEVER/ROUFFIAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille du nouveau lotissement a un enfant déjà scolarisé à ST-SEVER. Le Syndicat Mixte de ROUFFIAC / ST-SEVER, qui a en charge cette école, nous a adressé une convention pour la scolarisation des élèves de notre commune. Le coût annuel 2012/2013 sera de 550 € pour un enfant en primaire et de 1 450 € pour un enfant en maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2012/07/05 - TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus, à savoir :

- SOBECA pour l'alimentation France Telecom de 2 terrains rue de la Seugne, soit 2 746 € (la décision est reportée, le conseil souhaite davantage d'explications quant à ces travaux).
- COLAS pour chemins de Cailleau (3 955 €) et Sur les Vignes (5 103 €) : devis retenus car moins élevés que ceux de la SOPOTP et de LALANDE.
- SOPOTP pour la rue des Jardins Fleuris (16 745 €) : travaux à réaliser en 2013.
- LALANDE pour la rue du Crochet (2 860 €) : travaux à réaliser en 2013.

2012/07/06 - CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Dans le cadre de la révision du tableau de classement des voies communales, il conviendra d'inclure :

- la rue des 3 Noyers
- le chemin Sur les Vignes
- le chemin de la Longée
- le chemin de Cailleau
- la VC 2 (chemin entre D 232 E2 et VC 303 route de Pérignac)
- le chemin des Vignes
- le chemin de l'Enfer
- le chemin des Grands Prés derrière la Gare
- le chemin entre les rtes de Pons et Beillant

toutefois, il est précisé que les chemins d'Association Foncière ne pourront être intégrés qu'après publicité de la dissolution auprès du service des Hypothèques.

2012/07/07 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR ESPACES VERTS ET PLANTATIONS DE HAIES

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise LAVERGNE :

- pour la réalisation d'une haie derrière les maisons du lotissement. Son montant s'élève à 4 636,23 € HT, soit 5 403,65 € TTC.
- Pour l'aménagement des espaces verts du lotissement. Son montant s'élève à 3 012,36 € HT, soit 3 509,32 € TTC.

Dans le cadre de l'aménagement paysager, Monsieur Bernard GUILLET précise qu'une subvention peut être demandée au Conseil Régional, dans le cadre du FRIL. Le Conseil Général sera aussi

sollicité en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis présentés de 5 403,65 € TTC et de 3 509,32 € TTC,
- décide de solliciter l'aide du Conseil Général à plantation de haies et à la restauration des paysages ruraux pour le projet de réalisation d'une haie derrière les maisons du nouveau lotissement,
- s'engage à entretenir ces plantations pendant au moins 15 ans,
- autorise le Conseil Général à communiquer sur cette opération,
- décide de solliciter l'aide du Conseil Régional, dans le cadre du FRIL, au titre de l'aménagement paysager pour le projet de réalisation d'une haie derrière les maisons du nouveau lotissement ainsi que pour l'aménagement des espaces verts,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2012/07/08 - ANIMATION « PLANTATIONS »

Monsieur le Maire propose que deux journées d'animation soient prévues en novembre pour la plantation des différents végétaux et arbres. La population pourrait être invitée à participer avec les conseillers municipaux. Les samedis 10 et 17 novembre sont retenus pour cette opération.

2012/07/09 - PARTICIPATION FINANCIÈRE CANTINE SCOLAIRE

Au sujet de la participation communale sur le prix de la cantine pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire, Monsieur le Maire fait part de la mise en garde du percepteur quant aux inégalités engendrées du fait de la différence de tarif du prix de repas dans chaque école. Il nous recommande la vigilance et un traitement identique pour chaque cas concerné (une prise en charge partielle devra être identique pour chaque enfant, quelle que soit l'école fréquentée et donc quel que soit le prix du repas) tout en précisant que la politique sociale d'une commune ne doit pas avoir d'influence financière sur une autre collectivité. Ces recommandations sont mal accueillies par quelques conseillers. La décision est reportée.

2012/07/10 - RUE DES PETITS CHEMINS

- Les nouveaux propriétaires ont demandé le déplacement des containers d'ordures ménagères.
- Le puits pourrait être nettoyé par un chantier jeunes du Centre Social de Pons.

2012/07/11 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013

Mme ARMAND a été sollicitée pour être l'agent recenseur mais son emploi du temps actuel ne lui permet pas de répondre favorablement. Mme DESAPHIS assurera cette mission.

2012/07/12 - VENTE DU TRACTEUR TONDEUSE

Suite à l'achat d'un nouveau tracteur-tondeuse, Monsieur le Maire propose de revendre l'ancien au prix de 1 000 € (le prix d'achat en 2008 était de 1 899 € TTC). Seul Monsieur Dominique LAURAIN s'est porté candidat pour la reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents (à l'exclusion de Madame Mariannick LAURAINÉ qui a quitté la séance pendant les débats), accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder à la vente et à la sortie d'inventaire de ce matériel.

2012/07/13 - AFFICHE DES PRÉSIDENTS

Il est proposé l'achat d'une affiche, avec tous les présidents de la République, actualisée. À l'unanimité, le conseil refuse cette proposition.

2012/07/14 - FDGDON : RÉFÉRENT VITICOLE

La FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) participe à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et demande à chaque commune de désigner un référent viticole qui sera le relais technique au sein du groupement cantonal. Ce référent sera amené à participer à des réunions techniques et d'information afin de sensibiliser au mieux le milieu viticole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Madame Véronique FREDERIC

comme référent viticole de la commune de ST SEURIN DE PALENNE.

2012/07/15 - CONSULTATION SUR SCHÉMA ÉOLIEN

Ce projet a pour objectif de définir les zones favorables à l'implantation de parcs éoliens.

Il est précisé que la commune de St Seurin de Palenne n'est pas concernée car située en zone défavorable.

Ce projet n'appelle aucune observation de la part des membres présents.

2012/07/16 - PROJET EDF/SDEER À ORVILLE

- Renforcer ligne électrique
- Supprimer celle qui traverse les champs
- Enfouissement des réseaux
- Suppression des poteaux

2012/07/17 - QUESTIONS DIVERSES

- Travaux Église : l'architecte est venue visiter l'église
- Concours des Villages Fleuris : 2e prix de la 1ère catégorie. Remise des prix le 28 septembre à Bourcefranc
- Fête des Pêcheurs de la Seugne : Patrick Barthou a représenté la commune
- Octobre rose : Lucide 17 nous a sollicité pour participer à nouveau. OK à l'unanimité.
- Haut débit : Stéphane GENAUDEAU a assisté à une réunion à Pons

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 15.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

~~P. GENEAU~~

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

Y. ARCHAMBAUD p/C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE